



DEL-2025-0041

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 14**

OBJET :

**Ouverture Enquête
publique**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 3 juillet
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU
B., Mme BARON A., M BAUDRY M, M DUGUE V., Mme
JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M CARETTE C., Mme CLÉRO V.,
M GAULTIER J-L, M FONTENEAU C, Mme HERBRETEAU M-
A.,

POUVOIRS : Mme HERBRETEAU M-A. a donné pouvoir à
Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à
Mme BARON A,

SECRETARE : M BAUDRY M.

Vu le Code rural, notamment son article L.161-10

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Dans la perspective de vente de la parcelle communale E 505, il est nécessaire de recourir à une enquête publique en raison de la présence d'une portion de chemin communal rural sur cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à organiser une enquête publique relative au chemin communal situé sur la parcelle E 505.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

le 07 JUL. 2025

Fait à La Regrippière, le 4 juillet 2025

**Le Maire,
Pascal EVIN**

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le :**

le 07 JUL. 2025